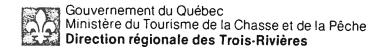
RENSEIGNEMENTS A OBTENIR POUR L'EVALUATION
DES REPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DE
PETITS PROJETS D'AMENAGEMENT
D'HABITATS A SAUVAGINE:

AMENAGEMENTS POUR LA SAUVAGINE SUR LA RIVE NORD DU LAC SAINT-PIERRE



Trois-Rivières, le 16 juillet 1979

Monsieur Jean-Pierre Gauthier Service de protection de l'environnement 2360, Chemin Ste-Foy - 2e étage Ste-Foy, (Québec) GlV 4H2

Monsieur,

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (Direction régionale des Trois-Rivières) projette la réalisation d'aménagements pour la sauvagine sur la rive nord du lac Saint-Pierre.

Nous désirons obtenir l'autorisation des Services de protection de l'environnement pour exécuter nos travaux. Nous vous soumettons donc pour approbation les documents de renseignements pertinents.

En espérant une réponse dans les plus brefs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jean-Claude Bourgeois high M

Jean-Claude Bourgeois, biol., M.Sc. gestionnaire de la Z.A.C. Saint-Pierre, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune (04).

JCB/ar

p.j.

c.c.: Marcel Laperle Michel Lepage Michel Bureau Michel Lagacé. BIBLIOTHÈQUE ZAC SAINT-PIERRE

# Aménagements pour la sauvagine sur la rive nord du lac Saint-Pierre.

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (Direction régionale des Trois-Rivières) prévoit aménager pour la sauvagine, la bande de terrains située au sud de l'autoroute 40, à partir de 1 km à l'ouest de la Grande rivière du Loup jusqu'à 1 km à l'est de l'échangeur Brûlé (voir plan de localisation, annexe I).

Actuellement, ce secteur du lac Saint-Pierre offre un potentiel faible pour la reproduction de la sauvagine. Les facteurs du milieu qui réduisent le succès de reproduction des canards et sarcelles, sont entre autres liés aux fortes crues printanières qui limitent le nombre de sites utilisables pour la nidification et au retrait rapide des eaux qui élimine les voies d'accès aux zones d'élevage.

Certaines activités humaines telles l'agriculture intensive rencontrée dans le secteur et la construction de l'autoroute 40, privent aussi les populations locales de sites adéquats pour la reproduction et de voies d'accès aux plans d'eau.

Le concept d'aménagement qui se dégage des études préliminaires réalisées dans le secteur, nous amène à travailler principalement au niveau de l'habitat de nidification de la sauvagine. Ainsi, la construction d'îlots de nidification disponibles en période de crue printanière, assurerait une augmentation du nombre de couvées produites dans le secteur. Nous proposons également, la construction d'étangs artificiels à l'intérieur de l'érablière argentée ainsi que l'installation de nichoirs artificiels.

Les aménagements proposés seront réalisés en collaboration avec Canards Illimités (Canada). La surveillance des travaux sera assurée par les biologistes du S.A.E.F. (Direction régionale des Trois-Rivières).

# SERVICES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DIRECTION GENERALE DES RECHERCHES ET DE LA PLANIFICATION SERVICE D'ANALYSE DES REPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Renseignements à obtenir pour l'évaluation des répercussions environnementales de petits projets d'aménagement d'habitats à sauvagine.

Α.	DESCRIPTION	DU	PROJET

1.	Identifier les objectifs spécifiques du projet :
	Création d'aménagements qui ont pour objet le contrôle des facteurs
	limitant la reproduction de la sauvagine sur la rive nord du lac Saint-
	Pierre, par la création d'îlots de nidification, l'installation de nichoirs
	artificiels, la création de zones d'élevage et d'accès aux grands plans d'eau.

2.	a) Localisation du projet :
	Nos des lots :
	Rang:
	Canton ou paroisse :
	Comté :
27	
	b) Tenure actuelle et future des propriétés et des droits sur le site d'aménagement :
	Le ministère des Transports du Québec est l'actuel propriétaire de ces
	lots. Ces terrains seront cédés sous peu au ministère du Tourisme, de
	la Chasse et de la Pêche, par un arrêté en conseil (annexes III et IV).
	Nous avons présentement l'autorisation du ministère des Transports pour
	effectuer les travaux.
3.	Description du projet (aménagements prévus, dimensions, données techniques, infrastructures, modalités d'opération, matériel et méthodes de construction, etc)
	Nous prévoyons la réalisation de trois types d'aménagement.
	1°: Etangs artificiels: pour ce faire, nous utiliserons un bulldozer
	muni d'une lame arrière et procéderons à l'installation de seuils
	de silt et d'argile ou de structures en bois. L'alimentation en eau

		0.00	
	•		
2°: Ilots: pour	ce faire, nous utili	serons une pell	e hydraulique.
(Pour	les données techniqu	ues, voir l'anne	ke VI).
	To the state of th		
3°: Nichoirs art	ificiels: de type co	onventionnel en l	oois.
X Plan des i	: al : (mosa <b>ï</b> que de ph nfrastructures calisation (annexe I)		dentifiée comme
Production anticipe Approx: 675 canet	ée de sauvagine et de tons/année.	e rats musqués :	

# B. <u>DESCRIPTION DU MILIEU</u>

1.1	Description du site d'aménagement : (végétation, topographie, caractéristiques du site, etc)
	A- Flore: La bande de terre, d'une largeur d'environ 0,5 km comprise
	entre l'autoroute 40 et les eaux du lac Saint-Pierre, est
	constituée de trois zones végétales distinctes:
	1) Formation arborescente: Erablière argentée à frênes et ormes ( <u>Ulmo</u>
	Aceretum saccharini(Dansereau, 1946), parfois segmentée par des ter-
	res agricoles laissées en friche, (dans ce cas, on y rencontre diffé
	rents niveaux allant de la prairie à graminées jusqu'à la saulaie arbustive dense (voir suite à la page 3-A).
2.	Principales activités du secteur :
	Agriculture X Commercial
	X Récréatif Industriel
	Résidentiel Autres *
	* Présisez : <u>Voir page 3-B</u>
	Le territoire est-il zoné pour fins d'agriculture ?
	X Oui (Voir page 3-C) Non
	Le territoire est-il inclus dans un plan d'aménagement municipal ou régional ?
	Oui Non

2) Formation arbustive.

Saulaie à Salix.

3) Formations herbacées.

Terrestres:

dominée par <u>Calamagrostis</u> et <u>Phalaris</u> accompagnés

par <u>Carex sp.</u>

Semi-aquatiques: dominée par Carex, Spargagnium, Typha, Sagittaria

et Rorippa.

Aquatiques:

dominée par Scirpus, Elodea, Myriophyllum,

<u>Vallisneria</u> et <u>Potamogeton</u>.

Le profil type de la végétation est présenté à l'annexe VII.

#### B. Eaux de surface.

L'érablière argentée ainsi que les prairies laissées en friche font partie de la plaine d'inondation et de ce fait, sont submergées par les crues annuelles printanières de la mi-mars jusqu'à la mi-mai.

#### C. <u>Nappe phréatique</u>

Localisée sur les argiles de Champlain, on la retrouve à des profondeurs variant de 0 à 2 m.

#### D. <u>Sédimentologie</u>

En coupe, on retrouvera les loams argileux, les sables grossiers et les argiles de Champlain.

#### <u>Utilisation du territoire.</u>

#### Niveau faunique

Principalement utilisé par le rat musqué et la sauvagine en période de migration et à un dégré moindre pour la nidification, les zones inondées servent aussi à la reproduction d'espèces d'eau chaude qui frayent en eau calme.

#### Niveau récréatif et commercial

Le territoire est actuellement utilisé pour des fins récréatives (chasse et pêche), et commerciales (Bêche et piégeage).

Selonsles inventaires effectués par A. Bourget (1) du Service canadien de la faune, le lac Saint-Pierre constitue l'endroit au Québec où l'on rencontre le plus grand nombre d'utilisateurs de la ressource faunique (sauvagine) parlla chasse (comm. pers.).

Les pêcheries commerciales à l'anguille, à la perchaude et à la barbotte prélèvent annuellement 400 000 kg de poissons pour une valeur de \$500 000 (enquête sur la pêche commerciale au lac Saint-Pierre en 1977, S.A.E.F.).

Les données sur l'exploitation du rat musqué obtenues en 1976-1977 par la Division des fourrures du M.T.C.P., montrent que 20% des captures provinciales proviennent du lac Saint-Pierre. Ceci représentait en 1977 une valeur de \$150 000. (N. Traversy (20), comm. pers.).

<sup>(1)</sup> A. Bourget, biologiste. Service canadien de la faune, Québec.

<sup>(2)</sup> N. Traversy, biologiste. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec.

## Niveau agricole

Le secteur est inclus dans une zone désignée pour fins agricoles. Toutefois, en vertu des droits fournis par l'article 104 de la Loi sur la protection du territoire agricole (no. 90), le secteur peut être utilisé à d'autres fins que l'agriculture sans l'autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

3.	Existe-il dans le secteur des r points de vue :	essources rares ou	uniques aux
	Archéologique	Culturel	
	Historique .	Biologique	y =
	Préhistorique	Géologique	
	Précisez :		
4.	Evaluation de :		
		Avant aménagement	Après aménagement
	a) Productivité écologique	3	4
	b) Diversité écologique	3	4
	[cholle ]	2	4
	Echelle: l = très faible 2 = faible	4 = forte	
	3 = moyenne	5 = très	forte
	mey erine		
5.	Evaluer l'abondance actuelle de l le site d'aménagement prévu :	a sauvagine et du r	rat musqué sur
i	Sauvagine: estimation d'une produc	ction de 150 canetor	ns par an.
	Rat musqué:négligeable pour la zor	ne herbacée (estimat	ion, une colonie
	de 4 à 10 individus par		
	2 <sup>7</sup>		
		0	

## C. EVALUATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

L'évaluation des incidences environnementales devrait se faire au moyen de la matrice ci-jointe. Les impacts anticipés de chaque activité sur chaque composante du milieu devraient être pondérés en fonction de leur intensité et de leur importance. On entend par intensité d'un impact, l'amplitude absolue de la répercussion prévue, alors que l'importance concerne la valeur ou la gravité qu'on attribue à l'impact. Ainsi, un impact de même intensité (ex.: détruire un arbre) n'aura pas toujours la même importance, dépendamment du milieu ou l'on se trouve, ou du caractère d'unicité de cet arbre dans son milieu, etc...

S'il le juge nécessaire, l'initiateur devrait préciser le caractère positif, négatif ou neutre des impacts indiqués dans la matrice. De plus, l'initiateur pourra faire tout autre commentaire qu'il juge pertinent dans les lignes suivantes :

Niveau floristique:
Les modifications provoquées au miveau floristique sont ponctuelles
et minimes, compte tenu des types d'aménagement préconisés et des sur-
faces touchées par rapport à la superficie globale du secteur aménagé.
Ilots:
Deux hectares seront mis en îlots, soit 0,2% de la superficie totale du
territoire où seront effectués les travaux. Il est prévisible qu'en
deux ans les buttes créées seront recolonisées par les espèces végétale
caractéristiques du secteur et du niveau des îlots, soit par les grami-
nées, <u>Carex</u> , <u>Solidagos</u> , eet <u>Salix</u> . La première année, les <b>il</b> ots seront
ensemencés pour empêcher l'érosion et des sternes.
Etangs:
Les étangs seront créés à l'intérieur de l'érablière argentée. Ils
seront rapidement colonisés par des espèces végétales déjà présentes
dans le secteur, soit les <u>Sparganium</u> , <u>Typha</u> , <u>Sagittaria</u> , <u>Myriophyllum</u> ,
Lemma Porippa Hydrochania managa and

Cette zonation végétale est caractéristique des étangs naturels observés dans le secteur et des groupements aquatiques et semi-aquatiques de la zone riveraine. La création des étangs touchera 0,3% du territoire.

La formation des étangs augmentera la diversité écologique du secteur en favorisant la présence d'espèces de batraciens (<u>Rana pipiens</u>, <u>Rana sylvatica</u>) (R. Leclerc (3), comm. pers.) et d'oiseaux, soit le héron vert, la foulque, la gallinule, le butor, l'hirondelle bicolore, pour n'en nommer que quelques uns.

La création des étangs ne favorisera pas une augmentation de la densité larvaire d'espèces culicidiennes qui présentent une nuisance pour l'homme. En effet, les seuls culicides présentant une réelle nuisance dans le secteur sont: Aedes vexans, et Aedes aurifer dont le cycle de développement requiert une mise en eau printanière suivi d'un assèchement estival et d'une remise en eau de surfaces peu profondes, telles, mares à feuilles et ornières (Tessier, 1979).

Ainsi, le type d'aménagement que nous proposons de par sa nature et sa conception (surface, profondeur, retention d'eau), ne peut fournir les conditions favorables au developpement d'espèces culicidiennes nuisibles. Toutefois, ce type d'étang permettra le développement de <u>Culex territans</u>. Il faut cependant remarquer que cette espèce ne s'attaque qu'aux batraciens et est déjà dominante dans les mares permanentes à végétation aquatique et est déjà dominante dans ce secteur (R. Savignac (4), comm. pers.). Il est à prévoir que la production larvaire detcette espèce sera utilisée pour le moins en partie pour l'alimentation des canetons âgés de 0 à 3 semaines.

<sup>(3)</sup> LeR. Leclerc, biologiste. Département chimie-biologie, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières.

<sup>(4)</sup> R. Savignac, biologiste. Groupe de recherches sur les insectes piqueurs, Université du Québec à Trois-Rivières. Trois-Rivières.

#### Canaux de drainage

Une fois les structures de contrôle du niveau des eaux mises en place, une zonation végétale semblable à celle des étangs s'ysimstallera.

#### Erablière argentée

Elle sera peu affectée par l'augmentation du niveau d'eau dans les anciens canaux de drainage et par la création des étangs, vu la nature hydrophyle du sol. De plus, la présence de mares dans ce groupement végétal, est un phénomène naturel dont l'occurrence fut diminuée par les anciens travaux de drainage agricole.

#### Niveau faunique

Augmentation de la nidification de la sauvagine (canards et sarcelles). Il est à prévoir que les aménagements favoriseront une augmentation du nombre de rats musqués d'environ 6 à 10 individus par 0,02 km² de surface mise en eau (Errington, 1963). Il est aussi prévisible que le succès de reproduction de certaines espèces d'eau chaude sera augmenté par la conservation d'un niveau d'eau stable jusqu'à la période d'alevinage.

#### Physico-chimie

La conception de la coupeetype des excavations est faite de façon à réduire l'érosion et à fournir une reprise rapide de la végétation. La remise en circulation des sédiments sera réduite puisque les mares constitueront des circuits fermés, alimentés par la nappe phréatique. Il est prévésible que les espèces végétales aquatiques et semi-aquatiques feront un reclyclage des éléments qui compensera pour l'apport d'engrais amenés par la sauvagine et autres espèces animales.

#### Esthétique du milieu

L'esthétique des zones aménagées sera conservée puisqu'un des principes qui guide nos aménagements est la reproduction de milieux qui possèdent les caractéristiques des sites naturels recherchés par les espèces que nous voulons favoriser. Les îlots constitueront des élévations de 2 m (six pieds) qui une fois coloniséss par la végétation, se confonderont dans le paysage aux massifs de <u>Salix</u>.

#### Impacts positifs des aménagements

Niveau récréatif: par l'amélioration de la qualité de la chasse et de meilleures possibilités d'observation d'oiseaux.

Niveau commercial: en améliorant le succès de reproduction d'espèces exploitées commercialement (poissons d'eau chaude, rat musqué).

Niveau écologique: augmentation de la diversité des espèces.

#### Conséquences possibles des travaux de construction

Les travaux seront effectués en été ou en automne sur la terre ferme. Ils pourront provoquer localement et temporairement, une turbidité élevée lors de la création des plans d'eau. Cette turbidité est limitée au plan d'eau créé et n'affectera pas les eaux avoisinantes.

## D. DOCUMENTS ANNEXES

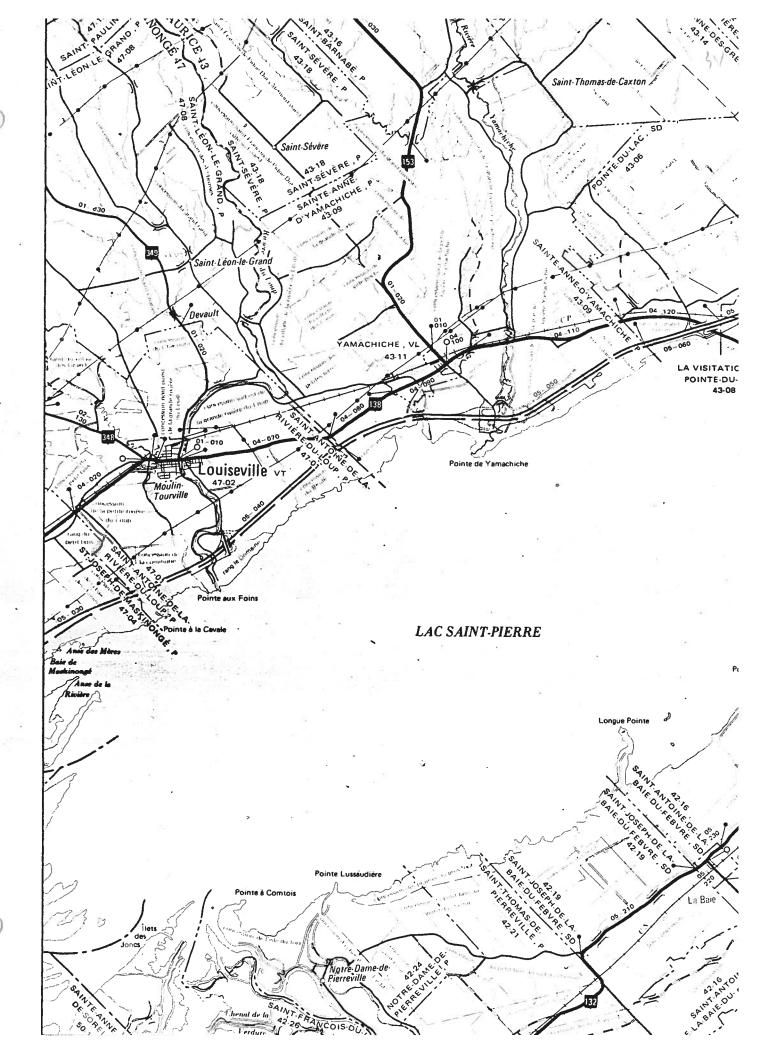
		Cartes topogra	aphiques .
		Photos aérien	nes
	Autres	: Annexe I	-Plan de localisation des travaux.
		AnnexeeII	-Localisation du projet.
		Annexe III	-Lettre de M. Beauséjour (M.T.Q.) et a <u>ddendum</u> .
		Annexe IV	-Lettre de M. Bourelle (M.T.Q.).
		Annexe VI	-Données techniques des aménagements et structures (étang, seuil, structures de bois).
9		Annexe VI	-Données techniques sur les îlots.
	9	Annexe VII	-Profil type de la végétation.
Ε.	AUTRES	REMARQUES	500 SE

Ce projet est très important, si l'on considère que les aménagements proposés nous permettront de reproduire des milieux à forts potentiels pour
la reproduction de la sauvagine, ceci sur des terrains publics appartenant
au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Cette production
parviendra, nous l'espérons, à combler le vide créé par la disparition
locale et régionale de sites exceptionnels pour la sauvagine, tels ceux
du secteur de Gentilly-Bécancour. Les aménagements sont ponctuels, discrets et n'affecteront pas l'ensemble de la physionomie de la rive nord
du lac Saint-Pierre, où l'érablière argentée prédomine.

#### <u>Bibliographie</u>

- Dansereau, P. 1946. L'érablière laurentienne II: Les successions et leurs indicateurs. Can. J. Research., 24(6): 235-291.
- Errington, P. 1963. Muskrat Population. Iowa State Press Univ. 665 p.
- Tessier, C. 1979. Analyse de la végétation et des populations larvaires de de moustiques (<u>Diptera</u>: <u>culicidae</u>) dans les zones riveraines de l'archipel des Cents-Îles, Québec. Thèse de doctorat (non-publiée). Université de Grenoble.

ANNEXE I



ANNEXE II

Localisation du projet.

Du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière du-Loup, circonscription électorale de Maskinongé (partie sud de l'autoroute 40 seulement).

Concession de la Baie des Ouines.

# 1 à 22, 128-129.

Concession de la commune.

# 23 à 84

Le domaine.

# 928 à 933.

Concession S.E. de la Grande Rivière-du-Loup.

#911 à 926.

Ilets.

# 976 à 1039.

Concession du Brûlé.

# 963 à 1038.

ANNEXE III

M. Roland Champagne Sous-Ministre Adjoint Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche 150, boul. St-Cyrille 17ième étage Québec

SUJET: Terrain Sud

Autoroute 40

Aménagements pour favoriser la

sauvagine

Suite à notre conversation téléphonique au sujet des terrains situés au sud de l'autoroute 40 entre la Baie de Maskinongé et la rivière du Loup à Louiseville, la présente est pour vous aviser que nous sommes à préparer un Arrêté en Conseil vous cédant lesdits terrains dont la liste apparait en addendum à la présente. Le but de cette lettre, avant Arrêté en Conseil, est de vous permettre de procéder aux aménagements prévus sur ces terrains et de signer un protocole d'entente avec Ducks Unlimited.

Espérant que ces renseignements pourront vous permettre d'agir dans cette affaire, nous demeurons,

Bien à vous,

J. Léo Beauséjour

Chef - Service Auxiliaire
Direction des Expropriations

JLB/1s

m. Vit

## ADDENDUM

## RESIDUS AU SUD DE L'AUTOROUTE # 40

Plan 213-A-1-M

Les lots: P-1, 2, 3, h, 10, 11, 12, 1h, 15, 16, 19, 20, 13,56h, 17, 18, 22, 23, 2h, 26, 27, 28, 33, h2, 3h, 36, h1, h2, h3, h4, h5, 561, 563, 103, 105, 588, 111, 112, 54h, 5h5, 5h8, 1197, 1198, 1199, 1200, 1201, 549, 550, 55h, 565, 585, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1202, 1220, 551, 552, 29, 587, 589, 37, 38, 32, 21, 9, 40, 39, 38, 37, 36, 33, 35, 31, 30, 25, 8, 7, 6, 5.

Du cadastre officiel de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, circonscription électorale de Maskinongé.

Plan 294-3-S

Les lots: P-544, 546, 547, 548, 562, 565, 566, 860, 907, 911, 923, 888, 889, 896, 880, 881, 890, 891, 892, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 882, 897, 898, 905, 883, 894, 895, 899, 900, 901, 906, 902, 903, 904, 909, 910, 912, 914, 918, 920, 921, 922, 925, 926, 927, 928, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 545, 872, 873, 559, 560, 561, 917, 913, 919, 911, 558, 930, 924, 929, 893, 884, 885, 886, 887, 543, 546, 539, 540, 541, 543, 546, 549, 555, 860, 908.

Du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, circonscription électorale de St-Maurice.

Plan 9-23-M-X

les lots: P-962, 965, 966, 967, 969, 970, 971, 939, 952, 953, 954, 956, 957, 937, 938, 946, 947, 948, 949, 951, 972, 940, 955, 976, 975, 974, 973, 968, 964, 963, 961, 960, 959, 958, 950, 945, 944, 943, 942, 941.

Du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, circonscription électorale de Maskinongé. ANNEXE IV

Trois-Rivières, le 11 mai 1979.

M. René Blais, ing. Sous-ministre adjoint Ministère des Transports 700, boul. St-Cyrille est Québec, (Québec)

Sujet: Projet accès au Lac St-Pierre Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Transfert de propriété

Monsieur,

Nous avons vérifié auprès de notre service de l'expropriation les titres de propriétés concernant les résidus des lots P-l à P-51 de la paroisse de Ste-Anne de Yamachiche ainsi que les lots P-148 à P-174 de la paroisse de La Visitation de la Pointe du Lac dans la circonscription électorale de Maskinongé.

Nous constatons alors que ces résidus ont été acquis par notre ministère lors de l'expropriation de l'autoroute 40 tel que spécifié sur le plan ci-joint; dans le but de compléter le projet faunique déjà entrepris par le MTCP, nous vous recommandons d'effectuer le transfert des titres de propriétés envers ce ministère.

Si vous entérinez notre proposition, auriez-vous l'obligeance d'entreprendre les procédures d'usages dans de tels cas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

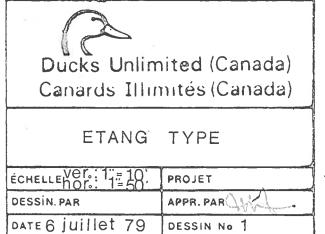
Le directeur

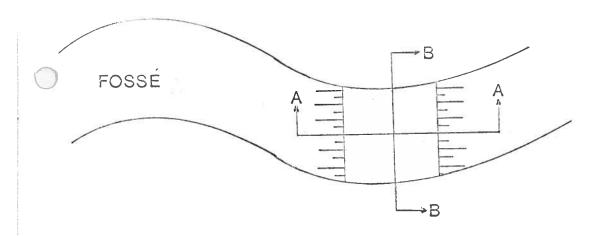
Guy Bourelle, ing. Direction régionale 04 de Trois-Rivières.

GB/JPB/1m

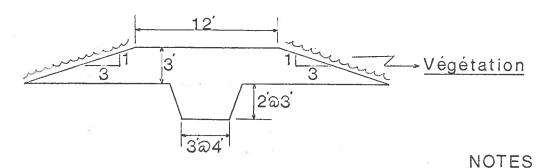
ANNEXE V

# SECTION A - A



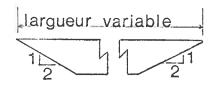


## VUE EN PLAN



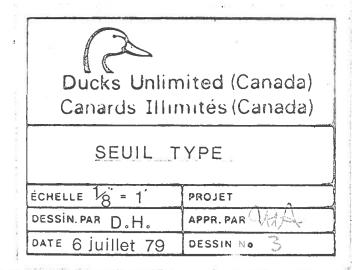
# COUPE A - A

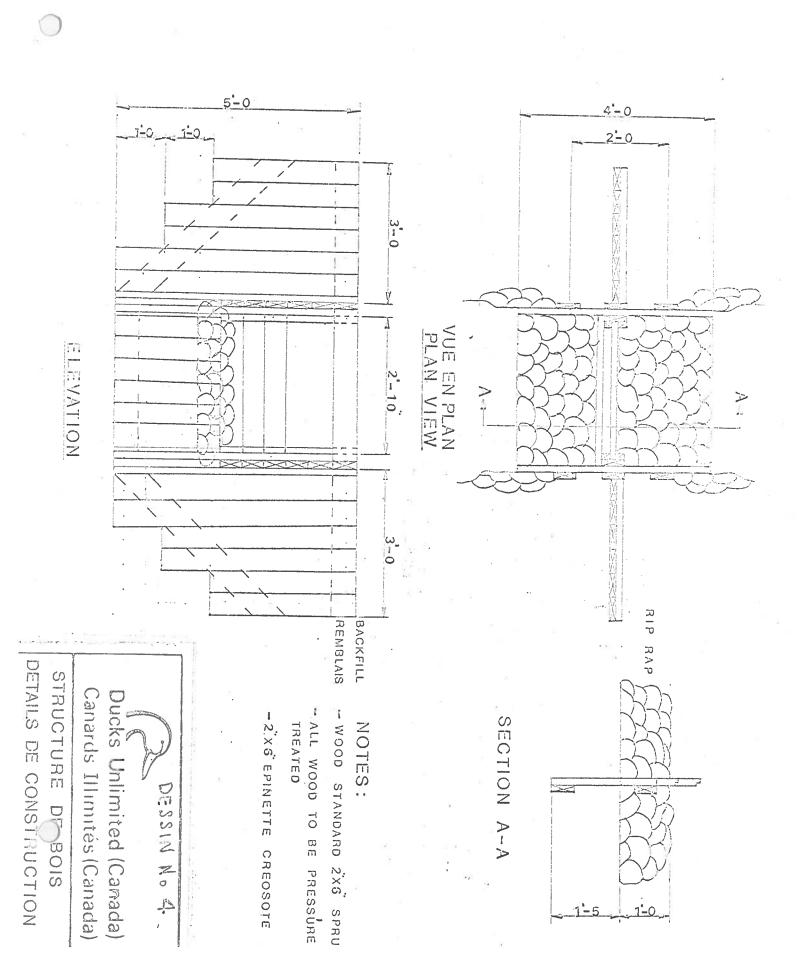
- -Matériel imperméable seulement
- -Argile et ou silt
- Les pentes seront recouvertes d'une couche de végétation



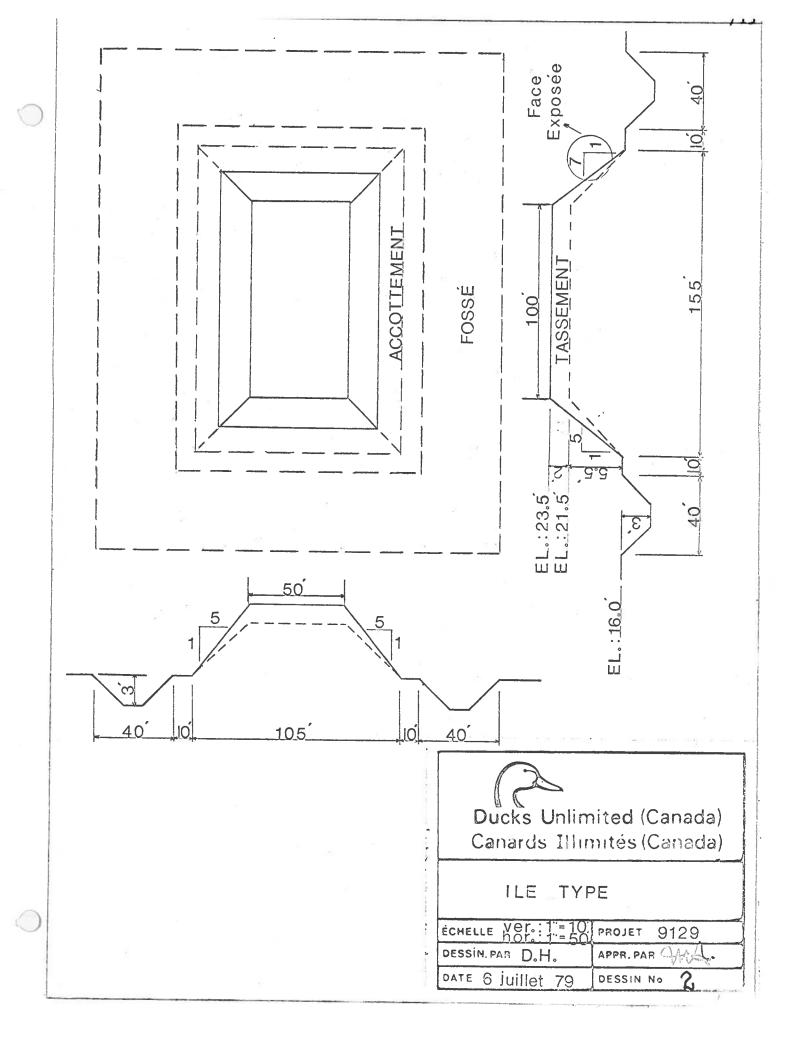
Pente 2:1 ou plus

COUPE B-B





ANNEXE VI



ANNEXE VII

**FORMATION** -ARBORESCENTE-**FORMATION** -ARBUSTIVE-30 -FORMATIONS HERBACEES-– terrestres – ---semi-aquatiques----aquatiquessommet des llots de nidification niveau moyen des crues Printannières - 20 Graminées

Profil de la végétation sur la rive nord du lac Saint-Pierre

